

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-20/A-00027  
**Propriétaires :** Jennifer et Richard Arrigo  
**Emplacement :** 54, croissant Shannondoe  
**Quartier :** 23 - Kanata Sud  
**Description officielle :** lot 79, plan enregistré 4M-765  
**Zonage :** R1T  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire un rajout-solarium de plain-pied à l'arrière de la maison isolée de deux étages existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 19,98 % de la profondeur du lot ou 6,5 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 30 % de la profondeur du lot, ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 9,8 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie de la cour arrière à 19,88 % de la superficie du lot ou 98,63 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 124,06 mètres carrés.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.